





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-97**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1124600-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE - RENOUVELLEMENT DU
MARCHÉ PLURIANNUEL 2019-2020-2021 DU FESTIVAL DES ÉCRIVAINS DU SUD**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE -
RENOUVELLEMENT DU MARCHE PLURIANNUEL 2019-2020-2021 DU FESTIVAL DES
ÉCRIVAINS DU SUD - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Festival des Écrivains du Sud est un rendez-vous littéraire aixois récurrent et prestigieux. Dans le prolongement de la politique municipale en faveur de la Culture, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite affirmer l'ancrage de cet événement en le redimensionnant comme un événement fort, un grand rendez-vous incontournable de la vie culturelle au niveau du territoire comme au niveau national, en améliorant encore la qualité de sa programmation et en développant son caractère de convivialité.

Le Festival des Écrivains du Sud est organisé, géré et coordonné par la Ville d'Aix-en-Provence en collaboration avec l'association les Écrivains du Sud, et sa présidente Paule Constant.

Ouvert à tous les visiteurs, le Festival des Écrivains du Sud se développe sur plusieurs sites de la Ville : Hôtel Maynier d'Oppède, Sciences Po Aix, Hôtel de Ville, place de l'Archévêché, la bibliothèque municipale et son réseau, et autres lieux publics ou privés de la ville.

A l'occasion de cette manifestation, sont organisés :

- un village des auteurs (vente de livres et séances de dédicaces) habituellement au sein de l'IMPGT mais qui pourra se déployer dans tout autre lieu,
- des rencontres, conférences et colloques tout public,

- des rencontres et animations jeunes publics ainsi que des rencontres avec le public scolaire,
- des lectures publiques,
- des lectures musicales,
- des spectacles.

Le Festival des Écrivains du Sud s'adresse à un public diversifié, il est convivial et festif, d'accès gratuit, associant autour des auteurs invités, les milieux littéraires et artistiques (auteurs, critiques, journalistes, enseignants, libraires, musiciens et/ou danseurs, ...) appelés à participer à cette manifestation exceptionnelle.

Pour ce faire, la Ville d'Aix-en-Provence doit s'adjoindre le soutien organisationnel d'un prestataire spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de ce type de manifestations afin d'en assurer le développement et la pérennité.

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle relative à l'organisation du festival des Écrivains du Sud,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette unité fonctionnelle



AIX en PROVENCE
LA VILLE

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE

Fiche individualisée recensant l'ensemble des besoins

OBJET : Organisation du Festival des Écrivains du Sud

Date ou période de la réalisation : 2019 / 2020 et 2021

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 14/03/2018

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage	40.000	
Transports	14.000	Marché RH
Hébergements	9.500	Article 28
Sécurité	5.500	Marché Moyens Généraux
Communication impression	2.500	Marché Communication
Communication achat presse	5.000	Marché Communication
Communication signalétique	4.000	Marché Communication
Protocole repas protocolaires	4.000	Marché Protocole
Moyens généraux repas restaurant	4.000	Marché Moyens Généraux
Montant global de l'unité fonctionnelle	88.500	265.500 € HT sur trois ans ≥ 209.000 € HT réalisation d'un appel d'offre

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.

DL.2018-97 - VIE CULTURELLE - VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE -
RENOUVELLEMENT DU MARCHE PLURIANNUEL 2019-2020-2021 DU FESTIVAL DES
ÉCRIVAINS DU SUD -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»